

LE CREDIT COMMERCIAL

Chambre 13 Edifice "LA PRESSE"
TEL. BELL. MAIN 3655. MONTREAL
SPÉCIALITÉ : Achat, Collection et règlement
de comptes. Une visite sollicitée.

LA PROVINCIALE

Assurance-Mutuelle-Incendie
Bureau-chef : EDIFICE GUARDIAN
160, RUE ST-JACQUES
MONTREAL.

Sécurités absolues. Taux raisonnables.
AGENTS demandés dans toutes les localités.

LA
Provident Savings Life
ASSURANCE SOCIETY of N. Y.

LA MEILLEURE COMPAGNIE
POUR les ASSURÉS et les AGENTS

Les agents habiles et les personnes recherchant une position rémunératrice, peuvent s'adresser au bureau principal ou à aucun des agents généraux de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Québec:
185, rue St-Jacques, - MONTREAL.

Un Agent Progressif

préfère travailler pour la meilleure compagnie. Il lui est plus facile de conclure des affaires, et, de savoir qu'il a à offrir la meilleure proposition, cela l'inspire.
Les hommes de caractère qui se proposent d'entreprendre ce travail, et les agents expérimentés et intègres qui cherchent un contrat rémunérateur

devraient écrire à la CANADA LIFE

"EQUITABLE"

Mutuelle

Fire Insurance Co.

Une des plus fortes Compagnies locales.
Un surplus dépassant \$126,000

Bureau Executif :

No. 20, rue St-Alexis,

Coin rue Notre-Dame,
en face du Magasin Carsley.

S. T. WILLET, Président.

Bureau: No. 939 rue St-Denis, Montréal.

F. GAUTHIER, Secrétaire.

Tél. Main 3894.

Assurances

Nous donnons ci-dessous le projet de loi d'assurance, actuellement en discussion devant les chambres françaises. Nous sommes persuadés que ce projet de loi intéressera le monde des assurances.

TITRE PREMIER

Des assurances en général

Section I. — Dispositions générales

Article premier. — L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant une rémunération appelée prime ou cotisation, à indemniser l'assuré des pertes en dommages que peut éprouver celui-ci par suite de la réalisation de certains risques relatifs à ses biens ou à sa personne.

Art. 2. — La présente loi régit les assurances à primes.

Elle s'applique aussi aux assurances mutuelles, sauf dans celles de ses dispositions qui sont contraires aux lois ou aux décrets qui régissent ces assurances.

Sous cette réserve, les articles de la présente loi qui visent les primes, s'appliquent aux contributions à payer par les sociétaires en matières d'assurances mutuelles, qu'elles soient désignées sous le nom de cotisations ou de primes.

Art. 3. — Les dispositions de la présente loi ne s'appliquent point aux assurances maritimes; elles demeurent exclusivement régies par le code de commerce et par les lois qui leur sont propres.

Art. 4. — La loi répute acte de commerce, pour l'assureur, toute entreprise d'assurances à primes; pour l'assuré, toute assurance à prime ou mutuelle conclue par un commerçant et se rattachant aux risques de sa profession.

Art. 5. — Le profit espéré ne peut être assuré que dans les assurances contre les risques de transports par terre et par eau et dans les assurances de récoltes contre la grêle et contre les autres fléaux naturels.

L'assureur peut obtenir une réduction de la somme assurée quand il établit que le profit espéré a été évalué à un chiffre d'une exagération notable eu égard aux prévisions normales qui pouvaient être faites à la date de la conclusion du contrat.

Art. 6. — L'assureur peut faire assurer le coût de l'assurance.

Art. 7. — L'assureur peut se faire ré-assurer contre les risques qu'il a assurés. Les règles de l'assurance régissent la réassurance.

(ETABLIE 1853)

The Phenix Insurance Company OF BROOKLYN

TOTAL DE L'ACTIF - - \$7,112,413.30

Robert Hampson & Son, Agents,
89 rue St-Sacrement, Montréal

AVIS

Les personnes pouvant CONTROLER quelques Cents Piastres de Primes d'Assurances contre l'Incendie, peuvent se faire nommer Agent et recevoir une commission sur leurs Risques. Toutes correspondances si on le désire, traitées confidentiellement. Ecrire à "ASSURANCE," Boîte 418, Bureau de Poste, Montréal.

COMPAGNIE MONTREAL-CANADA.

d'Assurance contre l'Incendie

La COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

ETABLIE EN 1859

Capital autorisé	\$1,000,000.00
Actif net excédant	460,000.00
Dépot au gouvernement du Canada pour la garantie des porteurs de polices	60,000.00
Sinistres payés à date	883,021.10
Cie indépendante.	Taux modérés.
A. A. LABRECQUE,	Président.
J. B. LAFLEUR.	Gérant

BUREAU PRINCIPAL :

59 rue St-Jacques, Edifice "La Presse"

MONTREAL

On demande des agents pour les localités non représentées.

THE METROPOLITAN LIFE INS. CO.

Incorporée par l'état de New-York.

La Compagnie du Peuple, par le Peuple pour le Peuple.

ACTIF : \$105,656,311.60

A plus de polices payant primes en force aux Etats-Unis et au Canada que n'importe quelle autre compagnie et pendant chacune des dix années assées a accepté et émis plus de polices nouvelles en Amérique que n'importe quelle autre compagnie.

LA MOYENNE D'UNE JOURNEE D'OUVRAGE.

Reclamations payées.....) Par jour {	359
Polices échues.....		6,297
Nouvelles Assurances inscrites.....		\$1,303,559.00
Paiements aux porteurs de Polices et addition à la Réserves.....		\$98,582.00
Actif accru.....		\$53,841.00

A déposé avec le Gouvernement du Dominion pour la protection des détenteurs de polices au Canada en titres Canadiens, \$1,800,000.00.

\$1,342,381,457 d'assurance en vigueur sur 7,523,915 polices.

Western

Assurance Co.

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie et sur la Marine

INCORPORÉE EN 1851

CAPITAL PAYÉ - - \$2,000,000

ACTIF, au-delà de - - 3,516,000

REVENU ANNUEL, au-delà de 3,678,337

Bureau Principal: TORONTO, Ont.

Hon. GEO. A. COX, Président.

J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur Gérant

C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:

189 rue Saint-Jacques.

ROBT. BICKERDIKE, Gérant